



**Installation classée pour la protection de l'environnement
Rubrique 2210**

Abattage d'animaux d'une capacité de 15 t/j.

**Demande d'examen au cas par cas
Projet de**

Monsieur Jérôme JOURDAN

Adresse du site du projet :

**949 Route des Cerisiers
38440 SAVAS-MEPIN**

2021

*Rédacteur de l'étude :
Nadine Manteaux*

SOMMAIRE

1. Le projet.....	3
2. Emplacement du projet.....	3
3. Vues des installations	7
4. Principales mesures permettant de limiter les effets de l'installations sur l'environnement	9

1. LE PROJET

Il s'agit d'un atelier d'abattage d'agneaux pour les fêtes musulmanes de l'Aïd-el-kébir. Les activités se déroulent pendant un maximum de quatre jours par an. Le site d'abattage existe depuis treize ans.

La chaîne d'abattage a une capacité de 80 à 90 agneaux par heure. Plus de 60 personnes travaillent sur le site pendant les fêtes de l'Aïd.

Monsieur Jérôme JOURDAN bénéficie d'une autorisation temporaire renouvelée chaque année pour son activité d'abattage. Cependant, la chaîne d'abattage est fixe et reste en place. La masse des agneaux abattus, en poids de carcasse, dépasse 5 t/j. Cette capacité est soumise à autorisation au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur JOURDAN est éleveur d'ovins viande. Il exploite ainsi un troupeau 700 brebis mères et une surface agricole de 140 hectares (15 ha en propre et 130 ha en fermage -ferme familiale). Les agneaux abattus proviennent en grande partie de son élevage ainsi que d'éleveurs de la région. L'activité d'abattage répond à une demande importante lors des fêtes de l'Aïd-el-kébir. Les clients viennent des villes proches, essentiellement Lyon, puis Valence.

Le nombre d'agneaux abattus est de l'ordre de 1800 sur trois jours avec un maximum de 750 par jour. Avec un poids de carcasse de 20 kg, la capacité d'abattage est donc de 15 t/j. L'abattage sera réalisé chaque année sur une période de quatre jours maximum (en moyenne deux ou trois jours). La date variera en fonction du calendrier cultuel musulman. Monsieur Jérôme JOURDAN bénéficie d'une autorisation temporaire renouvelée annuellement pour son activité d'abattage. Cependant, la chaîne d'abattage est fixe et reste en place chaque année. La masse des agneaux abattus, en poids de carcasse, dépasse 5 t/j. Cette capacité est soumise à autorisation au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. EMBLACEMENT DU PROJET

L'activité sera réalisée dans un bâtiment existant, spécialement aménagé à cet effet, situé sur la commune de Savas-Mépin, 949 Route des Cerisiers, sur la parcelle cadastrée ZA 79.

Figure 1 : Situation sur carte au 1/25000 (IGN)



Figure 2 : Vue aérienne des installations (Géoportail)



100 m

3. VUES DES INSTALLATIONS

Figure 4 : Vue des installations depuis la route des Cerisiers (Google street View)

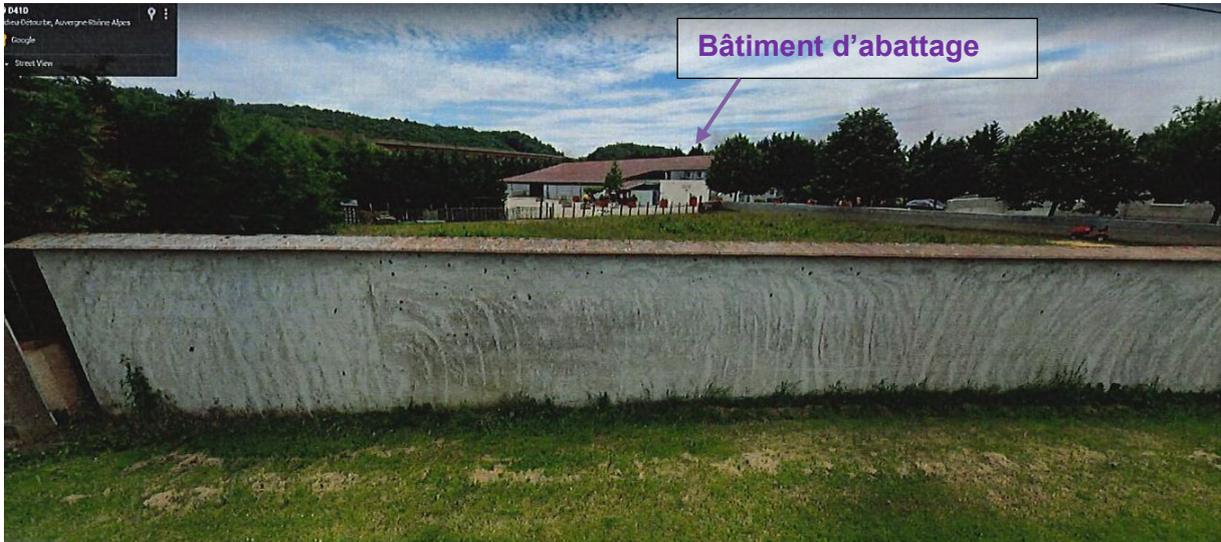


Figure 5 : Vues du bâtiment d'abattage



Figure 6 : Vue de la chaîne d'abattage



4. PRINCIPALES MESURES PERMETTANT DE LIMITER LES EFFETS DE L'INSTALLATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

NUISANCES AUX TIERS

L'habitation de tiers la plus proche se trouve à 50 m des installations d'abattage de Monsieur Jérôme JOURDAN. Le dossier comprendra une demande de dérogation aux distances d'implantation. Les activités se dérouleront sur une durée maximale de 3 jours par an.

- Toutes les mesures seront prises pour limiter au maximum les nuisances vis-à-vis des tiers. Les installations ne généreront pas de nuisances sonores importantes. L'essentiel provenant du trafic sur le site mais étant en grande majorité constitué de véhicules légers peu bruyants.
- Les différentes activités se dérouleront à l'intérieur d'un bâtiment fermé. Les déchets fermentescibles seront stockés dans des containers et bennes fermés en cours d'abattage, puis éliminés par des filières agréées (équarisseur). Les effluents (eaux de lavage) seront dirigés via le caniveau vers une citerne extérieure. Elles seront ensuite en partie enlevées par l'équarisseur, en partie valorisées par épandage agricole dans le cadre d'un plan d'épandage sur les terres exploitées par Monsieur Jérôme JOURDAN.

PROTECTION DES EAUX

- Les effluents de l'atelier d'abattage seront collectés, puis en partie éliminés par l'équarisseur, en partie valorisés par épandage agricole dans le cadre d'un plan d'épandage.
- Les déchets, notamment le sang et la majorité des déchets et sous-produits seront éliminés par l'équarisseur. Ils seront stockés dans une citerne extérieure pour le sang et dans des bennes. Il ne pourra pas y avoir d'écoulement d'eau souillée par ces déchets vers le milieu naturel. Il est à noter que les animaux abattus seront uniquement des agneaux de moins d'un an, ce qui limite les déchets à risques spécifiés.
- Il n'y a aucun risque de pollution au niveau des installations d'abattage, les sols étant entièrement bétonnés. Il n'y aura pas de mélange entre les eaux pluviales et des eaux souillées.
- Il y aura peu de produits toxiques sur le site susceptibles de polluer les eaux (quelques désinfectants). Ils seront stockés dans une armoire fermée et étanche.
- Le captage pour l'alimentation en eau potable se trouve à plus de 500 m. Les installations ne sont pas dans son périmètre de protection. Il n'y a pas de captage pour l'alimentation en eau potable à proximité. Un cours d'eau le plus proche se trouve à environ 975 m. La topographie est plane à ce niveau.
- L'eau utilisée proviendra du réseau public, les prélèvements seront peu importants (environ 200 m³ au total).

PAYSAGE, PATRIMOINE

Le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection de monument classé. Il n'y aura pas de construction nouvelle dans le cadre de cette demande. Les activités se dérouleront à l'intérieur du bâtiment. Il n'y aura pas de modification dans le bâtiment, donc pas de changement dans le paysage.

FAUNE, FLORE, SOLS et CLIMAT

Les opérations se dérouleront en zone agricole. Il n'y a pas de flore ou faune protégée à proximité. Les parcelles autour sont exploitées en cultures ou prairies.

Les effluents et déchets seront collectés.

Le trafic sera réalisé sur des routes existantes. La faune et la flore seront donc peu perturbées par les activités, qui, de plus, dureront quatre jours au maximum. Les émissions de gaz à effet de serre seront réduites, les véhicules circulant étant essentiellement des véhicules légers.

Il n'y a pas de projet de nouvelle construction dans le cadre de cette demande.

La zone Natura 2000 la plus proche se trouve à plus de 20 km. Les activités n'auront pas d'effet notable sur cette zone.

PROTECTION DU VOISINAGE

Il y a un tiers à moins de 100 m des installations (à environ 50 m).

Les activités ne dureront que trois jours au maximum dans l'année, et toutes les mesures seront prises pour réduire au maximum les nuisances pour ces tiers : émissions sonores et odorantes limitées, trafic essentiellement de véhicules légers. Des mesures seront prises pour limiter au maximum les risques et nuisances pour les tiers les plus proches : consignes de sécurité, organisation, accueil des participants, abattage dans un lieu fermé, plan de circulation des véhicules, sols étanche et effluents et déchets collectés, ...

SANTE, HYGIENE, SALUBRITE PUBLIQUE ET SECURITE

Toutes les précautions sont prises par Monsieur Jérôme JOURDAN pour réduire à la source les effets potentiels de son activité sur la santé publique.

- Les produits seront contrôlés par les agents de la Direction Départementale des Populations, de même que les agneaux avant abattage.
- L'eau utilisée sera l'eau distribuée sur le réseau communal. Sa qualité est régulièrement contrôlée.
- Les installations seront lavées, nettoyées et désinfectées.
- Installations dératisées et désinsectisées avant le démarrage des activités.
- Les services publics et de secours seront alertés.
- Toutes les mesures seront prises pour limiter au maximum les risques de transmission de maladie au voisinage : hygiène rigoureuse, personnel formé, installations lavées, ...

BIEN-ETRE ANIMAL

Les animaux en attente d'abattage seront bien soignés : paillés, abreuvés, manipulés par des personnes formées au bien-être animal. Les stress leur seront évités au maximum.

Monsieur Jérôme JOURDAN fait appel à du personnel pour les opérations d'abattage des agneaux pendant les fêtes de l'Aïd-el-kébir, tous sont formés.